



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

REÇU LE

09 OCT. 2018

MAIRIE DE LOPEREC

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques

Quimper, le

05 OCT. 2018

Affaire suivie par : Philippe DHELIN
Tel : 02 98 76 29 01
Courriel : philippe.dhelin@finistere.gouv.fr

09 OCT. 2018
MAIRIE DE LOPEREC

Monsieur le Président,

La société SUDMINE SAS a sollicité en août 2014 pour une durée de trois ans l'octroi du permis exclusif de recherches de mines dit « Permis LOPEREC 2 ». Cette demande de permis exclusif de recherche d'or et de substances connexes portait sur une surface de 3,5 km² et concernait le territoire des communes de LOPEREC et PLEYBEN.

Au terme de l'instruction ministérielle qui a été diligentée sur votre demande, j'ai le regret de vous faire connaître que M. le Ministre de l'Economie et des Finances a par arrêté du 31 août dernier dont ci-joint copie, rejeté la demande de permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes dit « Permis Lopérec 2 » présentée par votre société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Christophe VALLIER
Président de la SAS SUDMINE
2 chemin du château
45530 SEICHEBRIERES

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Alain CASTANIER

Copie pour information

- Mme la sous-préfète de Châteaulin
- DREAL Rennes
- M. le maire de Lopérec
- Mme le maire de Pleyben